



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**

Séance du 6 octobre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 23

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Modification des statuts du Syndicat Mixte des
Marais de Saint Jean de Monts
et de Beauvoir sur Mer**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est membre du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB) pour la partie de son territoire incluse dans le bassin versant de l'étier de la Taillée (commune de Saint Hilaire de Riez).

A ce titre, le SMMJB exerce pour le compte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, la mission obligatoire « Entretien et restauration des étiers, écouls et cours d'eau dans un intérêt collectif ».

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf porte actuellement une étude relative à la gouvernance locale visant une éventuelle réorganisation de l'exercice de la GEMAPI sur le territoire.

En parallèle de cette étude, le SMMJB met en cohérence ses statuts entre d'une part les bassins versants situés sur le périmètre de collectivités membres et d'autre part, le territoire de compétence.

En effet, en cas de dissolution du SMMJB, suite à la validation de la future gouvernance locale, il convient que la répartition du patrimoine et de la dette du SMMJB soit conforme avec les entités hydrologiques de son périmètre de compétence.

Le Comité Syndical du SMMJB a approuvé ses nouveaux statuts lors de sa séance du 14 juin 2022, par délibération n° 8/2022.

Conformément aux articles L.5211-18, L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer a invité par courrier reçu le 22 juin 2022 chaque collectivité membre à délibérer à son tour sur cette modification statutaire.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-18, L.5211-17-1 et L.5211-20,
Vu la délibération n° 8/2022 du Comité Syndical du SMMJB du 14 juin 2022,
Vu les nouveaux statuts du SMMJB transmis au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération le 22 juin 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB), transmis en Préfecture le 16 juin 2022 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 11 OCT. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 11 OCT. 2022

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.